

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire
5 *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*
6 — n° ICC-01/14-01/18
7 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Mercredi 13 décembre 2023
10 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 32*)
11 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:32:11] Veuillez vous lever.
12 L'audience à la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : CAR-D29-P-5015 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s'exprimera en français*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:36] Bonjour à tous.
18 La greffière d'audience, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:45] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.
21 Il s'agit de la situation en République centrafricaine II, en l'affaire
22 *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* — ICC-01/14-01/18.
23 Et aux fins du compte rendu, je précise que nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:01] Maître Massidda,
25 est-ce que vous avez un problème ?
26 M^e MASSIDDA (interprétation) : [09:33:06] Oui, Monsieur le Président, je ne peux
27 pas entendre quoi que ce soit, ni l'original ni l'interprétation, ça ne semble pas
28 marcher.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:18] Je pense qu'on
2 pourra facilement régler le problème.
3 Est-ce que c'est le volume ? Peut-être que c'est un problème de volume, tout
4 simplement.
5 C'est le volume. Ce n'est pas un problème, Maître Massidda.
6 Bonjour à vous, Monsieur Perin. Est-ce que vous m'entendez ? Ça, c'est important,
7 aussi.
8 LE TÉMOIN : [09:33:29] Oui.
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:40] Très bien. Alors, tout
10 va bien.
11 Les parties, veuillez vous présenter.
12 L'Accusation, d'abord.
13 Monsieur Vanderpuye ?
14 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:33:48] Merci, Monsieur le Président. Bonjour
15 à vous. Bonjour, Messieurs les juges. Bonjour à tous.
16 Bonjour, Monsieur Perin.
17 Aujourd'hui, l'Accusation est représentée par Lucio Garcia, Yassin Mostfa, Tuomas
18 Oja et moi-même, Kweku Vanderpuye.
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:59] Maître Douzima ou
20 Maître Massidda ?
21 M^e DOUZIMA-LAWSON : [09:34:04] Je vous remercie, Monsieur le Président.
22 Monsieur le Président, Messieurs les juges, les victimes des autres crimes sont
23 représentées par Paolina Massidda, Alexis Larivière, Evelyne Ombeni et moi-même,
24 M^e Douzima Marie-Edith.
25 Je vous remercie.
26 M^{me} MARCHESI (interprétation) : [09:34:28] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
27 Messieurs les juges. Bonjour à tous.
28 Notre... Notre équipe n'a pas changé de configuration par rapport à hier.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:32] Merci.

2 Maître Dimitri, pour la Défense.

3 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:34:37] Merci, Monsieur le Président. Bonjour à
4 vous. Bonjour Messieurs les juges. Bonjour à tous.

5 (*intervention en français*) Bonjour, Monseigneur Perin.

6 (*interprétation*) M. Yekatom se trouve dans le prétoire aujourd'hui. Il est représenté
7 par M^{me} Laurence Hortas-Laberge, M^e Anta Guissé, M^{me} Alexia Legault, M^{me} Sabine
8 Bayssat, M^e Gyo Suzuki et moi-même, Mylène Dimitri.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:00] Je vous remercie.

10 Maître Knoops.

11 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:35:04] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
12 les juges. Bonjour à tous.

13 La configuration de notre équipe n'a pas changé depuis hier.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:12] Très bien.

15 C'est toujours le contre-interrogatoire, et donc, je vous redonne la parole, Monsieur
16 Vanderpuye.

17 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:35:07] Merci, Monsieur le Président.

18 Bonjour à tous.

19 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

20 PAR M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:35:10]

21 Q. [09:35:19] Bonjour, Monsieur Perin.

22 Hier, lorsque nous nous sommes quittés, je venais de vous montrer un document ;
23 c'était un reportage ou un article de presse concernant la Présidente de la transition
24 qui s'était rendue à Mbaïki le 12 février 2014, et je vous ai dit à ce moment-là que je
25 vous montrerai un extrait de son discours ce jour-là, pendant que vous étiez présent,
26 donc, discours qui a été présenté en sango. C'est ce que je vais faire ce matin.

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:35:42] Aux fins du compte rendu, je rappelle
28 que c'est le document qui se trouve à l'intercalaire 3 dans le classeur de l'Accusation :

- 1 CAR-OTP-2023-1636. Nous allons le diffuser à partir de l'horodatage...
- 2 Non ? Vous ne m'entendez pas ?
- 3 R. [09:36:10] Ça descend, ça descend.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:14] Ne vous inquiétez
- 5 pas, l'huissière va vous aider.
- 6 Un instant, Monsieur Vanderpuye.
- 7 (*L'huissière d'audience s'exécute*)
- 8 LE TÉMOIN : [09:36:10] Comme si ça descendait...
- 9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:36:25]
- 10 Q. [09: 36:25] Est-ce que vous m'entendez maintenant ?
- 11 Très bien.
- 12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:36:26] Donc, il écoute l'original, je suppose ?
- 13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:42] Cela me semble
- 14 prometteur.
- 15 Mais Monsieur Perin, si vous avez quelque difficulté que ce soit, levez la main et
- 16 veuillez nous l'indiquer, s'il vous plaît.
- 17 LE TÉMOIN : [09:36:39] Ce que j'ai fait.
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:42] Bien. Tout à fait, tout
- 19 à fait.
- 20 Monsieur Vanderpuye, vous étiez sur le point de nous donner la... d'indiquer aux
- 21 interprètes où se trouve l'interprétation. Parce que je sais que nous avons une
- 22 traduction pour cela.
- 23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:37:02] La... La traduction se trouve à
- 24 l'intercalaire 20, CAR-OTP-0000-2254, et les pages pertinentes se trouvent à partir de
- 25 la page 7 jusqu'à la page 9, à partir de la ligne 179 jusqu'à la ligne 269. Je
- 26 demanderais aux interprètes de bien vouloir nous l'indiquer.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:27] (*Intervention non*
- 28 *interprétée*)

1 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:37:33] C'est en sango, comme je l'ai indiqué
2 au témoin. Je pense qu'il pourra écouter l'original en sango, s'il est sur le canal sango.
3 Très bien. Nous allons donc diffuser cet extrait.

4 R. [09:37:59] Je n'entends rien.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:03] Lorsque vous serez
6 prêt, nous allons donc diffuser.

7 *(Diffusion d'une vidéo)*

8 *[La transcription de l'enregistrement sonore audio n° CAR-OTP-2023-1636 sera insérée*
9 *dans la version éditée de la transcription]*

10 « REPORTER NON IDENTIFIÉ : Dans son adresse en langue nationale, le chef de
11 l'État de la transition, M^{me} Catherine Samba Panza a sévèrement attiré l'attention des
12 milices anti-balaka sur leurs exactions. Elle s'est dit très résolue à œuvrer pour
13 consolider la paix en République centrafricaine.

14 M^{me} CATHERINE SAMBA-PANZA : Grâce à vous, j'ai pu avoir l'occasion de venir
15 exprimer à cette population qui, comme la plupart des populations des autres
16 préfectures, a profondément souffert des violences, des tueries des groupes non
17 conventionnels que sont les ex-Séléka et, actuellement, les Anti-balaka.

18 Je suis reconnaissante au Président François Hollande pour l'accompagnement
19 multiforme qu'il n'a cessé de nous apporter pour essayer de stabiliser ce pays
20 profondément marqué par plusieurs années de... de tueries, de souffrance des
21 populations. Je voudrais m'adresser à la population. Je vais m'adresser à elle dans
22 notre langue nationale, parce qu'il me faut les réveiller un peu de leur torpeur.

23 *(Interprétation)* Mes chers enfants, Mes chères mamans, Mes chers papas, mon cœur
24 est dans une grande joie, parce qu'aujourd'hui, grâce à nos amis français, j'ai pu être
25 parmi vous. Ma première sortie dans le pays est celle que j'effectue chez vous, ici, à
26 Mbaïki. Les événements qui se sont passés à Mbaïki, dans la Lobaye, dans la ville de
27 Boda, à Boganangone, auxquels le préfet a fait allusion tout à l'heure, nous en étions
28 totalement informés. C'est une grande tristesse. Lorsque les Séléka sont arrivés, ils

1 vous ont maltraités. Tout le monde était fâché. Quelques-uns de nos compatriotes se
2 sont mobilisés contre ces agissements. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas accepter que
3 l'on vous fasse souffrir autant. Ils se sont mobilisés comme de vrais patriotes. On
4 leur a donné le nom de Anti-balaka. Depuis quelques jours, ces compatriotes ont
5 changé de comportement. Maintenant, j'apprends que ce sont vos frères, les Anti-
6 balaka, qui vous assassinent, incendient vos maisons, vous violent et vous
7 maltraitent, vous pillent. Est-ce que cela est normal ? Est-ce que cela est normal ?
8 Vous ne pouvez pas continuer à accepter que tour à tour chacun vienne vous
9 dominer, vous maltraiter et puis s'en aller. Et puis, d'autres encore surviennent pour
10 vous écraser, vous faire souffrir et partir. Cette paix dont nous parlons, que nos amis
11 les Blancs, les Blancs de la Sangaris et ceux de la MISCA sont venus nous aider à
12 rétablir là, il faut que nous soyons les premiers à nous sentir concerner, dans nos
13 cœurs, dans nos pensées, dans nos familles, tout autour de nous. Mais quand tu vois
14 l'un d'entre vous tuer son prochain à l'aide d'une machette comme s'il s'agissait
15 d'une bête, tu vas l'accepter ? »

16 LA POPULATION : « Non »

17 M^{me} CATHERINE SAMBA-PANZA : Vous ne pouvez pas vous y opposer ? Ces
18 jeunes qui commettent ces exactions d'Anti-balaka, ici, nous sommes désormais
19 entrés en guerre contre eux. Lorsque je suis arrivée, je me suis dit que je suis une
20 maman, j'ai tendu ma main aux Séléka, j'ai tendu ma main aux Anti-balaka comme
21 une mère poule ; je les ai tous rassemblés sous mes ailes. Comme je suis une femme,
22 ils se sont dit que je ne suis rien ; une pauvre femme. Maintenant, ils ont pris le
23 maquis, ils sont parmi vous ici.

24 Écoutez-moi, vous avez fui dans la brousse par petits groupes, vous commettez des
25 exactions sur nos compatriotes. Nous te pourchasserons, tu vas payer. À partir de ce
26 jour, tout Anti-balaka qui commettra des exactions sur nos compatriotes, nous irons
27 à sa recherche, nous le lui ferons payer. Je vais demander aux Sangaris, je vais
28 demander aux MISCA, ils iront à sa recherche, quel que soit l'endroit où il sera

1 caché. S'il faut vous faire du mal, on vous fera du mal. Ces Anti-balaka, ce sont les
2 frères de chacun d'entre vous ici. Ces Anti-balaka-là, ce sont les enfants de chacun
3 d'entre vous. Lorsque ton enfant fait des erreurs, tu ne vas pas lui donner des
4 conseils ? Lorsque ton frère a mal agi, tu ne le reprends pas ?
5 Alors, pourquoi vous les laissez donc faire ? Mais réagissez donc, levez-vous et
6 refusez. Ce n'est pas normal. Ces personnes qui vous maltraitent, si vous connaissez
7 leurs noms, communiquez-les moi. Une fois en notre possession, nous saurons quoi
8 en faire. La Gendarmerie manque de moyens. Nous apporterons les moyens à la
9 Gendarmerie. La maison d'arrêt est détruite. Nous reconstruirons la prison. Alors,
10 quand on mettra la main sur ces Anti-balaka, on les jettera en prison. Nous avons
11 assez joué, je ne veux plus blaguer.
12 Vous les Anti-balaka qui êtes ici et qui m'écoutez, je vous dis d'arrêter. Vous arrêtez,
13 vous m'écoutez ? Arrêtez ! Parce que les Nations Unies ont donné à la MINUSCA et
14 aux Sangaris le pouvoir de vous tuer, de vous attraper et vous jeter en prison. Mais
15 je leur ai dit que nous sommes tous des compatriotes. S'ils se mettent à les tuer,
16 comment je ferai ? Il faut user de diplomatie en passant par la voie du dialogue, mais
17 je me suis rendu compte qu'ils ont pris cela pour de la faiblesse. Il n'y aura plus de
18 clémence vis à vis d'eux. Je souhaite maintenant que chaque compatriote aide les
19 Sangaris et les MINUSCA pour le retour de la paix et de la sérénité dans votre pays,
20 dans votre localité. Sans le retour de la paix, les pays étrangers ne pourront pas nous
21 aider. Ils se diront « Chaque fois que nous leur apportons de l'aide, le lendemain, les
22 Anti-Balaka viennent tout piller. Quand nous venons entreprendre, ils viennent tout
23 incendier. », qu'ils ne sont pas là pour jeter leur argent par la fenêtre. Ils ne nous
24 accorderont plus de l'aide. Je demande à chacun — je n'ai plus grand-chose à ajouter,
25 nous sommes limités par le temps — comme vous l'avez entendu, une fois chez
26 vous, que les mamans donnent des conseils ; les frères donnez des conseils ; les
27 enfants aussi, donnez des conseils ; les pères donnez des conseils pour que ces
28 événements prennent définitivement fin. C'est une honte qu'on montre les Anti-

1 balaka en train de découper à la machette des êtres humains comme s'il s'agissait de
2 cochons, qu'ils mangent des chairs... la chair humaine. C'est une grande honte et en
3 plus le monde entier est au courant. Ce n'est pas normal.

4 Voilà en gros ce que je voulais vous dire. Je suis venue juste pour vous saluer. Je n'ai
5 pas apporté grand-chose. Je donnerai à l'autre, M. le ministre de l'administration du
6 territoire, il verra avec le préfet. Tout doit se faire selon la loi. On doit tout faire dans
7 l'ordre. Tout doit être fait dans l'ordre. Je suis venue avec un peu d'argent, ce n'est
8 pas une grande somme d'argent. J'ai apporté cinq millions. De ces cinq millions, on
9 en donnera un à la préfecture, on en donnera un à la mairie, un pour la Jeunesse, on
10 en donnera un aux femmes, le reste du million sera pour la Défense, la Gendarmerie,
11 la Police, pour l'achat de matériel en vue de les aider à accomplir leur mission. C'est
12 tout ce que j'avais à vous dire. »

13 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:46:25] Je tiens à remercier les interprètes.
14 Merci pour votre travail.

15 Q. [09:46:32] Monsieur Perin, vous avez eu l'occasion donc d'écouter la Présidente
16 s'exprimer en sango. Vous étiez présent lorsqu'elle a prononcé ce discours, n'est-ce
17 pas ?

18 R. [09:46:44] Bien sûr.

19 Q. [09:46:46] Et quelles étaient... quelles étaient vos impressions lorsque vous avez
20 entendu son discours, lorsqu'elle a décrit les Anti-Balaka ?

21 R. [09:47:01] J'étais tout à fait d'accord. Les Anti-Balaka étaient des... des réalités très
22 différentes. Ils agissaient différemment dans tous les lieux. Donc, il fallait quand
23 même... je ne crois pas qu'elle a dit qu'il y avait un chef. Elle a dit qu'il y avait
24 beaucoup de... un groupe, et il fallait que chaque famille puisse donner des conseils à
25 leurs enfants, et cetera. Parce que c'était vraiment la débandade un peu, chacun
26 faisait sa justice à lui. C'est ça que j'ai compris. Donc, je me réjouis d'avoir réentendu
27 ce discours pour la deuxième fois. Merci.

28 Q. [09:47:53] À l'époque, lorsqu'elle a prononcé ce discours...

1 Non, je reformule ma question : vous avez eu donc une réunion avec M. Yekatom et
2 ses hommes en janvier. Depuis, est-ce que vous avez pu le revoir ? Lorsqu'il a dit les
3 choses dont vous nous avez parlé — « Si un musulman tue un musulman, je le
4 tuerai ; si un chrétien tue un musulman, je le tuerai. » —, est-ce que vous l'avez revu
5 depuis ?

6 R. [09:48:32] Non, après la réunion, je n'ai pas... Je l'ai revu une fois, mais dans un
7 cadre tout autre. Je l'ai déjà vu, il avait la barbe, et cetera. Je pensais... Je n'avais
8 même pas reconnu cet homme. Mais dans le cadre de... des événements du pourquoi
9 on a fait la réunion, et cetera, pour... et cetera, non. D'ailleurs, ce n'était pas mon
10 problème parce que je viens de dire que la... la situation était un peu partout.

11 Q. [09:49:02] Il n'était donc pas présent lorsque la Présidente a prononcé son discours
12 ce 12 février, lorsque vous étiez présent, le préfet était présent, et cetera, et cetera ?
13 M. Yekatom n'était pas présent, n'est-ce pas ?

14 R. [09:49:16] Ce n'est pas ça que je dis. Je ne sais même pas s'il était présent. Je ne me
15 rappelle plus.

16 Q. [09:49:21] Non, non, je vous pose la question.

17 R. [09:49:23] Je ne sais pas. Peut-être qu'il était là. Peut-être il était là, mais, moi, je
18 n'ai pas parlé avec lui. Moi, je suis allé écouter la Présidente de transition, Catherine
19 Samba.

20 Q. [09:49:40] Très bien. Est-ce que vous avez vu un des membres du groupe de
21 M. Yekatom présent lorsque la Présidente a prononcé son discours ?

22 R. [09:49:49] Mais c'est... c'était pas ma préoccupation. Combien de fois je dois le
23 dire ? Ma préoccupation, c'est ce qu'on puisse arriver à s'entendre. Donc, j'étais très
24 bien content. J'ai parlé. Il y a mon discours. À cette occasion-là, j'ai parlé. J'ai vu
25 l'autre... hier. Donc, mon... mon... mon souci, c'était que la Présidente vienne pour
26 marquer, hein, pour donner des conseils à la population, parce qu'on ne se tue plus,
27 on ne fait pas des vengeances, hein, à tout... à tout moment, n'importe comment, et
28 cetera.

1 Q. [09:50:28] Monsieur Perin. Monsieur Perin, ma question était simple.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:50:32] M. Vanderpuye, un
3 instant. Un instant.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:50:36]

5 Q. [09:50:36] Est-ce que vous l'avez vu ou pas ?

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:50:39] Non, non,
7 M. Vanderpuye. Tout d'abord, n'interrompez pas le témoin, s'il vous plaît. Le témoin
8 a clairement dit qu'il n'a pas vu M. Yekatom, qu'il ne lui n'a pas parlé et il a
9 clairement indiqué également que si... ou en réponse à la question s'il y avait des
10 membres du groupe de M. Yekatom présents, que ce n'était pas sa... sa
11 préoccupation à lui. Il n'est pas difficile de déduire qu'il a dit non. Et la Chambre, les
12 juges de cette Chambre peuvent aussi interpréter sa réponse correctement. Et
13 parfois, nous interrompons les témoins, et lorsque les réponses sont trop longues,
14 mais, dans ce cas-là, le témoin a seulement développé sa réponse pour expliquer
15 pourquoi il a dit que ce n'était pas sa préoccupation et qu'il n'a peut-être pas vu l'un
16 ou l'autre des groupes du membre (*phon.*) de M. Yekatom. Et je pense que c'est très,
17 très clair. Vous pouvez poursuivre à partir de là.

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:51:37]

19 Q. [09:51:37] Vous avez entendu la Présidente s'adresser aux Anti-Balaka
20 directement dans son discours à l'instant, n'est-ce pas ?

21 R. [09:51:44] Oui. Aux gens et aux Anti-Balaka qui — elle a dit — « qui sont ici
22 présents parmi la foule ». C'est ça qu'elle a dit.

23 Q. [09:52:01] Oui, mais ma question est celle-ci : à l'époque, donc pendant qu'elle
24 s'adressait aux Anti-Balaka directement, dans la foule, est-ce qu'il y avait... est-ce
25 que, à un moment ou à un autre, après son discours, est-ce que quelqu'un a donné
26 suite à ce discours, en votre présence ? Je m'explique : est-ce que quelqu'un d'autre
27 est venu après la réunion pour parler de la teneur de son discours et précisément au
28 sujet des Anti-balaka ?

1 R. [09:52:27] Je n'ai aucune idée et je n'ai aucun... aucun... mémoire sur ça.

2 Q. [09:52:36] Fort bien. Est-ce que vous avez eu une réunion avec les autres membres
3 du clergé concernant la visite de la Présidente à Mbaïki ?

4 R. [09:52:53] Je ne me rappelle pas particulièrement avoir fait des réunions
5 particulières. Je sais que j'ai salué le ministre Le Drian, hein, j'ai dit quelque chose
6 comme ça. Sûrement j'ai salué la... la Présidente. Et après, c'était clair, le discours.
7 Moi, j'ai parlé publiquement à tout le monde. Je n'avais pas à faire... Qu'est-ce que je
8 devais faire ? Je ne peux pas me rappeler si, après, on s'est parlé, on s'est donné des...
9 mais, bien sûr, dans le normal des choses, mais pas particulièrement comme
10 programme ; je ne sais pas quelle réunion au aurait pu faire.

11 Q. [09:53:48] Très bien. C'est bon à savoir. Je voudrais vous rappeler quelque chose
12 que vous avez dit en réponse à une question lors de l'interrogatoire principal. Vous
13 avez décrit un voyage au cours duquel vous avez pris quelqu'un à Boboua pour
14 l'amener à Mbaïki.

15 R. [09:54:04] C'était pas tout à fait à Boboua, c'était près de Boboua, avant d'arriver à
16 Boboua, en partant de Mbaïki.

17 Q. [09:54:17] Très bien. Donc, c'est sur le chemin ou... donc, c'est l'axe entre Boda et
18 Mbaïki ; c'est cela ?

19 R. [09:54:23] Entre Boboua et Mbaïki. C'était déjà dépassé Boboua. Je situe Mbaïki,
20 Boboua, Boda à 60 kilomètres, peut-être... Non, attendez, non... à 30 kilomètres, 35
21 peut-être, parce que Boboua... Mbaïki-Boboua, c'est plus ou moins 60 kilomètres, et
22 l'ensemble fait 90 kilomètres plus ou moins — Mbaïki-Boda. Vous vouliez savoir...
23 Hier, vous vouliez savoir la distance, c'est plus ou moins comme ça. Et je vois que
24 dans ce qu'on me présente là, souvent, les distances sont fausses. Comme hier j'ai
25 dit, il y a pas 80 kilomètres entre Bangui et Mbaïki ; il y a beaucoup plus.

26 Q. [09:55:25] Je veux simplement savoir si c'est sur le même chemin ou si c'est sur
27 une... une autre route.

28 R. [09:55:30] Et la... C'est la même... Il n'y a pas 25 chemins, hein ? Pour aller à Boda,

1 il y a un chemin, c'est une grand-route, de Mbaïki-Boda, 90 kilomètres.

2 Q. [09:55:41] C'est précisément ce que je voulais savoir, donc merci pour votre
3 réponse.

4 Vous avez dit avoir pris un musulman en route, que vous l'avez pris quelque part et
5 vous l'avez ramené à Mbaïki, oui ?

6 R. [09:56:00] Oui. J'ai dit qu'en allant à Boda, on m'a arrêté, on m'a demandé de
7 l'aide. Ça, c'était probablement pour prendre plusieurs personnes, pour pouvoir les
8 ramener à Mbaïki. J'ai dit je peux pas dire parce que je sais pas la situation de Boda,
9 comment je trouverai, et cetera. Après, à Boda, on a fait autre chose, parce qu'on était
10 allés pas pour ceux qui m'ont arrêté, on est allés pour ce qui était le programme.
11 Ensuite, en revenant, voilà qu'ils m'ont de nouveau arrêté, au même endroit, et c'est
12 là que s'est présenté ce problème de ce monsieur qui demandait... il me demandait
13 de pouvoir l'amener à Mbaïki, parce que les camions des Tchadiens avaient déjà...
14 étaient déjà à Mbaïki — ou ils avaient déjà quitté de Mbaïki, ça, je ne sais pas. Mais
15 lui, étant donné qu'il était parti à Mbaïki avec sa famille, après, il est rentré encore à
16 Boboua pour chercher des affaires, comme ça, donc il se trouvait maintenant coupé,
17 là, tout seul. Il demandait l'aide pour pouvoir le ramener à Mbaïki. Moi, je n'ai pas
18 fait l'enquête, c'était qui, c'était pas qui ; je sais que c'était un musulman, mais
19 comment il s'appelait, que... où il habitait, et cetera, ce n'était pas mon problème.

20 Q. [09:57:26] C'est très bien. Je vais essayer d'être aussi précis que possible dans mes
21 questions, afin que vous n'ayez pas à nous relater à nouveau ce que vous nous avez
22 déjà expliqué.

23 Vous avez dit que vous êtes passé par un check-point et que les enfants ont reconnu
24 votre voiture et ils ont donc levé la barrière pour vous laisser passer. Où était ce
25 check-point ?

26 R. [09:58:01] Il y en... Il y en avait un peu... un peu partout, hein. Donc, où est-il ? Je
27 vous ai expliqué aussi que ça veut dire... c'était un... un arbre, un morceau de... de
28 bois coupé... c'est ça le check-point que vous... vous imaginez, hein. Donc, on a... on

1 arrête comme ça, hein ? Alors, dans ce cas, moi, je craignais, justement, parce que
2 s'ils font ce... ce barrage-là, c'est pas pour vérifier qui passe. Et donc, dans mon cas,
3 en connaissant moi-même et ma voiture — on laisse d'abord la voiture, et puis ils
4 savent que ma... c'est toujours moi qui conduis, toujours au volant —, donc ils sont
5 allés, on m'a pas arrêté, ils sont allés ouvrir et je suis passé. Est-ce que c'est clair ? Je
6 dois répéter combien de fois ? Parce que c'est à deux fois que je dis ça.

7 Q. [09:58:57] Je pense que ma question était plus simple : où se trouvait ce barrage ?
8 Je vais être... tenter d'être précis dans mes questions et peut-être que cela va vous
9 aider pour que vous n'ayez pas à répéter vos réponses.

10 Vous avez dit, à l'instant, qu'il y avait plusieurs barrages. Combien y avait-il sur la
11 route entre l'endroit où vous avez pris cette personne et l'endroit où vous l'avez
12 déposé ?

13 R. [09:59:22] Je... Je ne saurais pas vous dire. En arrivant dans chaque village, avant
14 d'arriver, avant d'entrer au village, d'habitude, il y a un barrage, et en sortant, il y a
15 un barrage. Donc, en partant de là où j'étais, sûrement, c'était le premier village
16 qu'on a rencontré, je suppose. Pas moi... c'était pas ma préoccupation de savoir où
17 était le barrage, c'était de pouvoir passer sans problème, sans avoir des enquêtes et
18 être fouillé. C'est ça le... après, il était où...

19 Q. [09:59:57] Oui, je comprends cela, mais ma question était celle-ci : combien de
20 barrages est-ce que vous avez dû traverser, si vous vous en souvenez ?

21 R. [10:00:05] Je peux pas vous dire. Je pense que c'est... le premier barrage, il était
22 important. Après, peut-être qu'ils ouvraient... ils ouvraient le barrage avant que
23 j'arrive, donc, je... je ne comptais même pas s'il y avait un barrage ou pas. On passait
24 sur la route. Je n'ai aucune idée de tout ça.

25 Q. [10:00:31] D'accord.

26 Y avait-il des check-points semblables à celui que vous avez décrit à l'entrée de
27 Mbaïki, ou plus près de Mbaïki, en venant de la direction de Boda ?

28 R. [10:00:53] Je vous ai dit, en général, il y a toujours un barrage avant de rentrer

1 dans un village et en sortant. Maintenant, est-ce qu'il y avait, il était où, quoi ?
2 Comme moi, c'était mon... je n'ai pas d'idée, hein, parce que, là, on pouvait même le
3 changer, la place, hein. Mettez-vous dans la... dans la situation que j'ai vécue. Ça,
4 c'étaient des barrages qui n'étaient pas les conventionnels, on pouvait mettre des
5 barrages, d'autres barrages comme ça. Un village, comme ça, où il y a jamais eu un
6 barrage, tu arrives, on trouve un barrage, on trouve... c'est ça. C'est pas des choses
7 écrites sur le papier par la mairie ou par la... où il devait y avoir un point ou pas
8 l'avoir.

9 C'est l'initiative, justement, des villageois, hein, alors, c'est ça ; ça démontre encore
10 plus que, voilà, on pouvait pas maîtriser toute la situation, parce que chaque village,
11 chaque zone faisait un peu ce qu'ils pensaient ou pour se venger ou pour traquer les
12 étrangers, tout ça. En plus, je crois avoir dit que c'était la première voiture qui
13 passait, qui allait à Boda. Il n'y avait pas d'autres voitures dans le temps, parce qu'on
14 est allés... on est restés deux mois, je crois, à la mission sans bouger, hein, à Mbaïki.
15 Et après, quand... j'ai dit « non, je vais à Boda, parce que je dois voir qu'est-ce qui se
16 passe », donc j'ai pris mon courage et je suis allé.

17 Q. [10:02:38] Y avait-il des barrages comme celui que vous avez décrit au sein de la
18 ville de Boda elle-même ?

19 R. [10:02:44] Mais en entrant à Boda, sûrement, en entrant à Boda. Avant...

20 Q. [10:02:50] J'ai dit « Mbaïki ».

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:02:54] Non, vous avez dit
22 « Boda ».

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:02:59] Ah ! Beh, au temps pour moi.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:01] Pas de problème.

25 Q. [10:03:06] La question, Monsieur le témoin, c'est : dans la ville de Mbaïki, où il y
26 avait aussi plusieurs... Y avait-il aussi plusieurs barrages ou est-ce que vous vous
27 souvenez si c'était uniquement à l'entrée de la ville qu'il y avait des barrages ?

28 R. [10:03:19] Moi, je crois que c'était simplement à l'entrée. À l'intérieur de la ville, je

1 n'ai pas aidé. En plus, même s'il y avait, étant donné que je suis de la... j'étais de la
2 ville, je ne pouvais pas être arrêté. Moi, on m'arrêtait pas, hein. C'était la première...
3 Maintenant, me rappeler s'il y avait, au côté de... du marché, s'il y avait quelque
4 chose... je peux pas dire, c'est pas...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:53] Monsieur
6 Vanderpuye, nous apprécierions que vous passiez... vous abandonniez la question
7 de savoir combien il y avait de barrages, parce que je pense qu'on a abondance de
8 preuves là-dessus, et le témoin a dit clairement, je crois, ce qu'il peut nous dire ou
9 pas sur ces barrages. Donc, je pense que vous avez quelque chose en tête, vous avez
10 une ligne de questionnement, mais vous pouvez peut-être avancer sur cette ligne de
11 questionnement.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:04:20]

13 Q. [10:04:21] Vous avez mentionné, en décrivant le barrage, que les enfants
14 pouvaient l'ouvrir pour vous. Quel âge avaient ces enfants que vous avez vus au...
15 au barrage ? Et combien étaient-ils ?

16 R. [10:04:31] Vous savez, on voit qu'il faudrait faire l'expérience en Centrafrique
17 pour savoir des choses comme ça. Vous savez que ceux qui sont responsables du
18 barrage, ce sont pas eux qui vont ouvrir, qui vont enlever le bois, là. Mais ils
19 envoient des petits enfants : « Va... », envoyer, hein, ils envoient comme ça :
20 « Enlève... », et cetera. Quand ils ont vu... Donc, quel âge ils avaient, quel âge ils
21 n'avaient pas, ça, c'est vraiment... hm. Ça restera une votre... une de votre question,
22 mais pas... j'ai ne sais pas la... la réponse, c'est difficile. Normalement, c'est des
23 jeunes, des jeunes, hein, parce qu'Anti-balaka, c'étaient pas des vieux, c'étaient des
24 jeunes, la jeunesse, donc je peux dire que c'est... c'étaient des jeunes.

25 Q. [10:05:22] Pouvez-vous les décrire ? Étaient-ils des enfants petits ou grands, ceux
26 que vous avez vus ?

27 R. [10:05:44] Je viens de vous dire que les petits enfants courent partout, et c'est eux
28 qui faisaient le travail en soi dans les villes, mais c'est pas eux qui commandent. Les

1 autres, ils... peut être bien assis devant leur maison, là, comme ça, on dit : « L'enfant,
2 va ouvrir... » et tout ça. Donc, c'était pas ma préoccupation de savoir qui était, qui
3 n'était pas. Je ne sais pas si je peux l'expliquer mieux, Monsieur le Président.

4 Je sais pas comment je peux expliquer mieux de... que ça. Ce n'était pas ma
5 préoccupation de savoir qui. C'est eux qui me connaissent, c'est moi qui ne les
6 connaissais pas.

7 Même hier, je peux revenir un peu sur l'histoire d'hier, pourquoi je ne me rappelle
8 pas. Ça peut aider à comprendre. Vous voyez, le travail de l'évêque n'est pas le
9 travail de son curé, de... des curés de... de mes collaborateurs. Ils sont en place, ils
10 sont là, sur place, ils restent, ils s'appellent « curés ». Ils sont dans les villages, donc
11 ils côtoient les gens beaucoup plus que moi. Moi, je suis de passage. Je vois les... les
12 gens une fois, même si c'est l'autorité, je le vois une fois, six mois après, ça peut être
13 une autre autorité, et cetera, je ne peux pas me rappeler de ça ; sauf des personnes
14 avec lesquelles j'ai travaillé ensemble, telles que Judith.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:07:06] M. Vanderpuye,
16 permettez-moi de... de tenter le coup.

17 Q. [10:07:14] Monsieur Perin, M. Vanderpuye, le Procureur, ne demande pas qui a
18 envoyé les enfants, comme vous dites, au barrage, ni qui est responsable. Il vous
19 demande si vous vous sentez en mesure de donner une estimation de leur âge. Voilà
20 la question. Vous pouvez répondre simplement « oui » ou « non », ou « je ne sais
21 pas ».

22 R. [10:07:40] Oui, c'étaient des jeunes, mais je ne peux pas fixer ; qu'est-ce que je dois
23 dire ? C'étaient des jeunes. Quel âge ils avaient, je sais pas...

24 Q. [10:07:51] Monsieur Perin, ne vous inquiétez pas, il ne faut surtout pas dire
25 quelque chose que vous ne pourriez pas dire en conscience ou de... de mémoire,
26 hein.

27 La question de l'âge joue un rôle dans cette affaire. Vous imaginerez peut-être
28 pourquoi. Et on a demandé à plusieurs témoins, parce que les certificats de naissance

1 sont souvent indisponibles ou peut-être pas exacts, pour ainsi dire, donc, nous
2 posons la question précisément, et en particulier la Défense et le Procureur, ils ont le
3 droit de le faire. Si un témoin s'exprime à propos d'enfants, on lui demande s'il se
4 sent en mesure d'estimer leur âge, c'est tout. Et c'est uniquement ce que fait
5 M. Vanderpuye, rien de plus et rien de moins.

6 R. [10:08:44] Je ne peux pas dire, je ne sais pas. C'est clair ? Je ne sais pas leur âge.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:08:51] Monsieur
8 Vanderpuye, je vous en prie, poursuivez.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:08:55]

10 Q. [10:08:55] Alors, j'ai entendu en français — je sais pas si ça été traduit en anglais ;
11 vous dites : « Les jeunes envoyaient... » — vous avez dit en français : « les petits
12 enfants », je crois. Donc, je comprends de manière très limitée le français, comme
13 chacun saura, mais il y a une différence entre « jeunes » et « petits enfants », et
14 j'aimerais donc savoir ce que vous vous entendez par « jeunes qui envoyaient les
15 petits enfants déplacer le tronc d'arbre ou... ou le morceau de bois. » Qu'entendez-
16 vous par « petits enfants » ?

17 R. [10:09:41] Je cherche de m'expliquer davantage : le fait des barrages, ce n'est pas
18 une nouveauté simplement pendant la période où il y avait les... les Anti-Balaka. La
19 période de... de Bokassa, par exemple, donc, des dizaines d'années avant, il y avait
20 toujours des barrages, hein, pour pouvoir savoir qui passe dans le village, qui arrive
21 dans le village, et cetera, c'était pas.... Donc, c'est une chose que nous voyions
22 ordinairement, ce n'est pas spécifiquement à cause des Anti-balaka. Donc, dans mon
23 esprit, il y avait pas savoir si ce barrage est pour les Anti-Balaka ou bien c'est un
24 barrage que... qu'on met, comme ça, pour vérifier le passage des gens, tout ça. Donc,
25 ça n'a jamais été dans mon esprit, hein, de savoir quel âge avaient ceux qui
26 commandaient ce barrage. Mais ce que je dis, c'est que quand... pour faire le travail
27 manuel d'enlever le bois, hein, on envoyait les enfants, les enfants qui couraient pour
28 enlever, et c'est tout.

1 Alors, quel âge il avait l'enfant, quel âge avaient les autres ? Je ne sais... je ne peux
2 pas dire, les enfants ont 10 ans, 12 ans, qu'est-ce qu'ils ont... ceux qui courent pour...
3 pour enlever les trucs, ils sont là, dans le... dans le village, ils sont là, ils s'amuse, et
4 cetera, donc, c'est... Je sais que vous avez, hein, intérêt à savoir, hein, pour votre but,
5 je respecte, mais de mon côté, je ne sais pas comment je peux vous aider davantage.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:42] Je suggère, Monsieur
7 le Procureur, que vous avanciez.

8 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:11:48] Eh oui, mais j'avais... j'avais quelques
9 questions là-dessus.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:52] Ben, allons-y, alors,
11 écoutons ces... ces questions.

12 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:11:56] L'une d'entre elles est une... est un
13 document.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:59] Alors, c'est autre
15 chose ; alors, c'est autre chose, allons-y.

16 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:12:04] Oui, le document, c'est l'onglet 3 du
17 défense... du classeur de la Défense, je crois, il s'agit d'un message des évêques en
18 date du 23 juin 2013, cote ERN : CAR-OTP-2054-1403.

19 Peut-être pourrions-nous l'avoir à l'écran brièvement ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:12:38] Évidemment, c'est
21 un sujet différent, et il est clair que vous devez le montrer au témoin. Moi, je faisais
22 référence aux questions sur l'évaluation du... enfin, l'estimation du témoin. Ce sujet-
23 là est clos, voilà ce que je voulais dire.

24 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:12:56] Oui, d'accord, Monsieur le Président.
25 C'est là un document... Est-ce que l'on peut, s'il vous plaît, aller à la page 1403 ? C'est
26 là qu'on est. Je vais vous montrer...

27 *(La greffière d'audience s'exécute)*

28 Attendez, 1406.

1 (La greffière d'audience s'exécute)

2 Q. [10:13:15] En bas, on voit...

3 R. [10:13:17] ... la signature...

4 Q. [10:13:17] ... un certain nombre de noms, de personnes, on voit la date : 23 juin
5 2013, et des noms parmi lesquels certains de vos collègues membres du clergé, et
6 puis, page suivante, encore des noms, on voit le vôtre.

7 Ce qui m'intéresse, ici, Monsieur le témoin, c'est en fait, à la page 1404, où il est décrit
8 (*intervention en français*) : « Sur le plan... — pardon — le plan sécuritaire et militaire ».

9 (*Interprétation*) Et si on va à la toute dernière partie de ce paragraphe, il est dit —
10 c'est en français : (*intervention en français*) « Alors que nous venons de célébrer le
11 dimanche 19 juin 2013, la Journée de l'enfant africain, nous condamnons la pratique
12 des enfants soldats qui ne créent aucun climat propice à l'épanouissement de l'enfant
13 et de la jeunesse en Centrafrique. »

14 (*Interprétation*) C'est un document qui avait été préparé par vous et vos collègues
15 membres du clergé en 2013. Mais je voulais vous demander précisément : qu'avez-
16 vous... qu'avait-on voulu dire à travers cette référence à la pratique d'enfants
17 soldats ?

18 R. [10:15:05] C'était sûrement pas pour les barrières, si vous voulez, hein, que je
19 suis... hein, ces enfants qui allaient à la barrière, c'est pas ça. Enfants soldats, parce
20 qu'on savait que, dans le pays... Vous savez, quand nous faisons la conférence, la
21 première chose à l'ordre du jour, c'est la situation du pays. Donc, on met ensemble
22 tout ce qu'on entend de toute la Centrafrique. Donc, là, on était au courant que, dans
23 certains endroits, on embauchait des enfants, mais ils devenaient militaires, on les
24 armait de ça, avec des armes. C'est pas le cas de tout à l'heure, hein, pour... pour être
25 précis. C'était un cas général des choses qui se passaient en Centrafrique, hein. Nous
26 savions qu'il y a des... des milices qui prenaient des enfants comme ça. C'est tout.
27 Donc, on a réagi vers... sur ce fait.

28 Q. [10:16:14] Et savez-vous si ce phénomène dont vous vous plaignez dans ce

1 document avec vos collègues membres du clergé, est-ce que ce phénomène s'est
2 prolongé au cours de 2014 — le document date de 2013 —, mais était-ce un
3 phénomène dont vous aviez conscience également en 2014 ? A-t-il... A-t-il perduré
4 en 2014 ?

5 R. [10:16:44] Peut-être, oui, hein, à certains endroits de la Centrafrique, hein, je ne
6 peux pas... je ne suis pas témoin de ça, mais c'est... c'est possible, quelque part.

7 Q. [10:16:58] Est-ce que c'est arrivé à Lobaye, là où vous étiez ?

8 R. [10:17:04] Je n'ai pas dû traiter ce problème spécifiquement en Lobaye.

9 Q. [10:17:20] Est-ce que vous en aviez parlé... je veux dire, si vous avez pas traité le
10 sujet, est-ce que vous en avez parlé dans... comme vous... vous l'aviez fait en
11 2013 également, en 2014, avec les mêmes membres du clergé ?

12 R. [10:17:38] J'ai dit qu'en Lobaye, moi, je n'ai aucune idée d'enfants soldats qui
13 soient... été enrôlés, hein, pour... pour être dans des milices, et cetera. C'était... on
14 parlait en général, parce qu'il y avait des cas, par ici, par-là, surtout, je pense qu'ils
15 sont... l'Est du pays. Enfin, ça, c'était quelque chose qu'on... on nous a raconté, on
16 nous disait, hein, moi, j'ai pas vu directement comme ça. Parfois, on a pu constater
17 des enfants armés. Donc, même les... les... vous entendez la... la... la Présidente, là,
18 c'était un souci aussi de... de... de... des autorités administratives civiles.
19 Particulièrement, je ne peux pas dire que j'ai trouvé des enfants soldats comme ça,
20 hein, qui m'ont barré la route ou qu'ils ont fait des actions comme ça. Moi,
21 simplement, on a pris des dispositions parce qu'on a entendu qu'il y avait.

22 Q. [10:19:10] J'aimerais vous proposer un document.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:19:18] CAR-OTP- 2128-1373.

24 *(La greffière d'audience s'exécute)*

25 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:19:34] Est-ce qu'on peut avoir le numéro de
26 l'intercalaire ?

27 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:19:40] Ce doit être l'onglet 10.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:19:43] Alors, pendant que

1 nous en parlons, la Chambre a noté que le dernier document datait de juin 2013 et
2 que le contexte est également noté. Voilà, je le dis juste pour la Défense, nous en
3 avons pris bonne note.

4 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:20:02]

5 Q. [10:20:02] Je vous montre un document daté du 4 août 2014. Il s'agit d'un
6 document signé par M. Yekatom, et il est indiqué « Pissa 2014 », et il dit :
7 *(intervention en français)* « Objet : libération des enfants associés au mouvement ».
8 *(Interprétation)* Et dans ce document, il est écrit... enfin, il reconnaît et il prend la
9 résolution de libérer 153 enfants associés au mouvement, et puis il décrit l'endroit où
10 ces enfants sont identifiés : Pissa Mbata, Batalimo et Mongoumba. Autant d'endroits
11 qui se trouvent dans en Lobaye, n'est-ce pas ?

12 R. [10:21:06] Bien sûr, je connais très bien.

13 Q. [10:21:08] Et en haut du document, il est dit : *(intervention en français)* « Haut
14 commandement des Anti-Balaka de la zone Ombella M'poko Lobaye. »

15 R. [10:21:25] C'est deux régions : Ombella M'poko et Lobaye, c'est Bangui et Lobaye.
16 Oui...

17 Q. [10:21:26] ... Lobaye ?

18 R. [10:24:27] ... Oui.

19 Q. [10:21:40] Et en bas, là, au... au bas du document, juste en dessous, où il est écrit :
20 « Pour le haut commandement des Anti-balaka, zone Sud », vous voyez la signature
21 de M. Yekatom ainsi que son nom ?

22 R. [10:21:55] Oui.

23 Q. [10:21:58] Est-ce que vous avez vu ce document avant ?

24 R. [10:22:00] Non. Non.

25 Q. [10:22:01] Étiez-vous... Étiez-vous au... conscient que M. Yekatom avait libéré
26 153 enfants des Anti-balaka dans la zone où il était commandant en 2014 ?

27 R. [10:22:26] Aucune idée, surtout, parce que... les Anti-Balaka ont une devise, selon
28 vous ? Ils ont une devise qu'on puisse les reconnaître ? Pas du tout. Donc, c'était

1 pas...

2 Q. [10:22:33] (*Intervention non interprétée*)

3 R. [10:22:33] Je peux croire, je peux... c'est véridique, ça peut être véridique, mais je
4 peux pas donner ni confirmation ni infirmer, et cetera, ce document, parce que je
5 n'étais pas au courant. On entendait... en parlant en général des enfants soldats, et
6 cetera, ça, on est au courant, on l'a dit dans notre lettre, et après, savoir où sont-ils,
7 combien ils sont, quel âge ils ont, ils sont habillés comment, ils ont kalachnikov à la
8 main ou ils ont un truc... *gunapoint (phon.)*, comme on dit en sango, ça, c'est autre
9 chose.

10 Q. [10:23:38] Bien.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:23:47] Ah ! Pardon, je me suis trompé dans
12 l'intercalaire, c'était pas 10, mais 15, du document précédent.

13 Q. [10:23:54] Est-ce que vous avez eu la possibilité... ou vous aviez la possibilité...
14 Alors, je... je reformule : vous avez décrit le document de 2013 que je vous ai montré ;
15 vous avez parlé dans ce cadre-là, votre conversation sur la pratique des enfants, qui
16 est un petit peu différent de ce que vous dites ici, c'est-à-dire que les enfants vont
17 déplacer les troncs d'arbres sur les barrages — c'est autre chose, c'est ça ?

18 R. [10:24:20] C'est autre chose. Ça peut être les mêmes, je ne sais pas, mais moi, j'ai...
19 j'ai pas l'analyse de voir si ces enfants étaient anti-balaka, n'étaient pas...

20 Q. [10:24:37] D'accord, d'accord, très bien.

21 R. [10:24:39] Essayez de me comprendre. J'essaie de vous comprendre ; cherchez
22 aussi de me comprendre. Ce n'est pas...

23 Q. [10:24:54] Je vous comprends, je vous comprends...

24 R. [10:24:56] Merci.

25 Q. [10:24:57] et j'essaie aussi de me montrer aussi précis que possible.

26 Ce que j'entends, ce que je veux dire, c'est que vous ne considérez pas que les enfants
27 qui étaient envoyés pour déplacer des barrages par exemple, lever des barrages,
28 étaient des enfants soldats ?

1 R. [10:25:07] Je ne peux pas dire...

2 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:25:15] (*Intervention non interprétée*)

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:25:18] O.K. On a déjà la
4 réponse, Maître Dimitri. Je sais ce que vous allez dire : c'est limite, parce que « enfant
5 soldat », évidemment, c'est un terme légal ; pourtant, nous pouvons également
6 demander aux témoins ce qu'ils entendent par « enfant soldat », et c'est à cela que
7 vous faites référence, n'est-ce pas ? Même si le témoin a établi clairement qu'il n'avait
8 pas idée. Et je crois — je l'ai dit à plusieurs reprises auparavant — je crois que,
9 parfois, un interrogateur n'obtient pas la réponse souhaitée. Ça arrive parfois dans
10 un prétoire, de temps en temps.

11 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:26:13] Et, parfois, il l'obtient sans que
12 personne le sache.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:26:21] Oui, oui. Elle est pas
14 mal, pas mal, celle-là. Celle-là, on va... on verra à la fin. Mais je vous en prie,
15 poursuivez.

16 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:26:23]

17 Q. [10:26:23] Un dernier document, Monsieur le témoin. Il s'agit du document à
18 l'intercalaire 6 : CAR-OTP-2068-0558. C'est un document, un rapport publié par un
19 groupe appelé Enfants sans frontières — ESF —, et le rapport est un rapport de
20 mission du retrait des enfants associés aux groupes armés dans la préfecture de
21 Ombella M'poko, Lobaye, et le lancement officiel du projet de leur prise en charge.

22 Si l'on va voir le bas de la page, on verra qu'il s'agissait d'un événement qui a eu lieu
23 à Mbaïki, le 5 août 2014.

24 Alors, premièrement, étiez-vous présent à cet événement ?

25 R. [10:27:39] Je ne crois pas, je... je ne me rappelle pas de ça. Il y a beaucoup de
26 choses qui se sont passées que... Ce n'est pas... D'abord, c'est...

27 Q. [10:27:55] Alors, nous allons aller ensemble à la page 0563... Petite seconde,
28 attendez. Oui, c'est bien ça, c'est bien ça : 0563. Et peut-être que cela vous aidera à

1 vous souvenir. En haut, on voit une description des présents, une liste des présents,
2 un peu. On parle de... du maire de la ville. Sur l'image de gauche, me semble-t-il, on
3 voit le préfet. Est-ce que vous le reconnaissez sur le...

4 R. [10:28:38] Oui, le préfet, je le vois, oui — le préfet Alexandre.

5 Q. [10:28:41] Très bien, oui. Et la femme à droite, vous la reconnaissez ?

6 R. [10:28:46] Je ne peux pas dire le nom. Le visage, mais je ne peux pas dire le nom. Je
7 ne me rappelle plus.

8 Q. [10:28:57] D'accord. Est-ce que ça vous rafraîchit la mémoire quant à savoir si
9 vous étiez là ce jour-là ?

10 R. [10:29:05] Je n'ai pas d'idée. Peut-être, parce que, quand on fait quelque chose
11 d'officiel comme ça, on invite les autorités. Est-ce que j'étais... À ce moment-là, est-ce
12 que j'étais à Mbaïki, je ne sais pas. Peut-être que j'y étais, mais je n'ai aucune idée
13 maintenant.

14 Q. [10:29:26] Très bien.

15 Savez-vous ou vous souvenez-vous...

16 R. [10:29:40] Vous Pouvez me montrer... Vous pouvez me montrer ma photo, là,
17 quelque part, si je suis là ?

18 Q. [10:29:46] Non, je peux pas, j'ai pas votre photo, c'est pour ça que je vous
19 demande si vous vous en souvenez. Sinon, je vous la montrerais, j'imagine.

20 R. [10:29:52] Si j'étais là, je pense que je serais en photo.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:29:58] Pour essayer de
22 dénouer un peu la tension de cet interrogatoire : puisque le témoin était un
23 personnage public, une autorité, sa conclusion selon laquelle il apparaîtrait sur une
24 photographie, s'il avait été là, n'est pas si farfelue, pour le dire ainsi. Alors, encore
25 une fois, le témoin ne se souvient pas s'il était là ou pas.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:30:24]

27 Q. [10:30:24] Ma question, c'est : est-ce que vous avez parlé de cette cérémonie, soit à
28 l'époque, soit à un autre moment ? Oui, oui. Est-ce que vous en avez parlé avec le

1 préfet ou quelqu'un d'autre, de cette cérémonie qui a eu lieu apparemment
2 le 5 août 1994 ?

3 R. [10:30:51] Aucune idée. Aucune idée, aucune idée. Aucun souvenir. C'est-à-dire
4 que des cérémonies, des choses, ça se passait un peu partout. Parce que ça, c'est à
5 Mbaïki ; ça pouvait arriver à Boda, ça pouvait arriver à Mongoumba, ça pouvait
6 arriver à Lobaye. Moi, je suis l'évêque de la Lobaye, c'est toute la région. Donc, c'est
7 pour ça, je voulais... — tout à l'heure, je vous avais dit, hier aussi — tout à l'heure
8 qu'hier, certaines choses, je reconnais pas, parce que, moi, je suis l'officiel, je travaille
9 avec les abbés. Eux, ils connaissent, ils prennent contact, et cetera ; moi, je vois une
10 fois une personne, comment je peux, hein ? Peut-être, je la salue, elle se présente, et
11 cetera. Après 10 ans, je vais savoir où, quelle personne c'était qui ? La Lobaye, c'est
12 cinq sous-préfectures, ce n'est pas que Mbaïki. Les choses ne se passaient pas
13 simplement qu'à Mbaïki, c'est ça que je veux dire. Donc, mon travail, hein, mon
14 travail d'évêque n'était... n'est pas le travail de l'abbé. Sûrement, il y avait les abbés,
15 là, quelques... un abbé de... de... de Saint-Augustin ou de Jeanne d'Arc. Eux, ils
16 peuvent connaître davantage les personnes, et cetera, parce qu'ils ont contact
17 presque quotidien des choses. Moi, ce n'est pas... c'était pas mon... c'est pas mon
18 travail. Au contraire, si je m'intéresse davantage, je mets un... un... un nombre, celui
19 qui, au contraire, il doit travailler, il doit être là. Je sais pas si je peux faire
20 comprendre un peu la différence entre l'évêque et ses collaborateurs. Donc, peut-être
21 que j'avais envoyé l'abbé, qu'il soit présent, peut-être que l'abbé était présent ;
22 maintenant, je le vois pas, là, mais...

23 Q. [10:32:48] Il n'y a pas de problème. Je ne vous demande pas de deviner ; si vous ne
24 vous souvenez pas, vous ne vous souvenez pas. Comme je l'ai dit, si vous ne vous
25 souvenez pas, ce n'est pas grave. Je vous pose la question pour savoir si vous en avez
26 discuté ou si vous l'avez pas fait, si vous ne vous en souvenez pas, n'hésitez pas le
27 dire.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:04] La réponse a été

1 donnée. Et moi, j'aurais une question à vous poser à vous, Monsieur Vanderpuye.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:33:11] Allez-y.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:14] Hier, vous avez...

4 enfin, non, vous n'avez pas promis, vous avez indiqué que vous alliez en terminer.

5 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:33:19] J'arrive à la fin de mon contre-
6 interrogatoire.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:23] C'est ce que j'allais
8 vous poser comme question.

9 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:33:26]

10 Q. [10:33:27] Donc, la dernière question que j'aimerais vous poser est celle-ci : étiez-
11 vous au courant de la démobilisation d'enfants en dehors de Mbaïki et dans d'autres
12 régions de la Lobaye en 2014 ou même plus tard, en 2015, par les Anti-balaka —
13 d'une mobilisation par... démobilisation par les Anti-Balaka ?

14 R. [10:33:41] C'est-à-dire qu'il y avait des organisations comme telles, là, hein, les
15 Enfants sans frontières, qui faisaient, qui cherchaient de... hein, de... de prendre la
16 défense des droits des enfants, hein, pour qu'ils ne soient pas, hein, « esclavisés »,
17 hein, dans ce... Par rapport au fait qu'on promet des choses, les enfants, vous savez,
18 ils vont là, ça suffit de premier... promettre quelque chose, même pour manger, et
19 cetera, ils s'enrôlent, ils... ils vont, ils suivent. Donc, qu'il y avait des actions, bien sûr,
20 dans la Centrafrique, à différents endroits de Centrafrique, ça, c'est sûr, pour essayer
21 d'enlever ces enfants des... des griffes de... de... de ceux qui les... les « esclavisaient »,
22 en un certain sens, hein, qui les employaient pour des actions criminelles.

23 Q. [10:34:48] Vous avez répondu à toutes mes questions, Monsieur Perin. Je tiens à
24 vous remercier pour votre patience et votre franchise. Ce fut un plaisir. Vous avez
25 été très utile. Merci.

26 R. [10:35:04] Je suis content, moi aussi, hein. Je respecte beaucoup, j'ai beaucoup de
27 respect pour les... les représentants des victimes, parce que si on est victime, c'est
28 parce qu'on a reçu des choses. Donc, je suis très ému aussi. Parce qu'en un certain

1 sens, j'étais, hein... le... le... disons, le défenseur des victimes, dans mon travail.
2 Voyez, je vais vous dire — je prends une minute — ma devise d'évêque :
3 (*intervention en sango non interprétée*) — en sango, ça veut dire « l'amour et la vérité
4 font la justice pour la vie et la paix ». C'est ma devise d'évêque. Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:00] Merci, Vanderpuye.
6 Maître Massidda, ou Maître Douzima, les représentants des victimes, est-ce que vous
7 avez des questions ?

8 M^e MASSIDDA (interprétation) : [10:36:13] Monsieur le Président, c'est ma consœur
9 M^e Douzima qui va commencer, et je vais terminer avec la question de la
10 victimisation.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:36:25] Très bien.

12 Alors, Maître Douzima, vous avez la parole.

13 M^e DOUZIMA-LAWSON : [10:36:33] Je vous remercie, Monsieur le Président.

14 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

15 PAR M^e DOUZIMA-LAWSON : [10:36:33] Je vous remercie, Monsieur le Président.

16 Q. [10:36:37] Monsieur le témoin, Monseigneur Guerrino Perin, je me présente
17 encore, une fois de plus : je suis Maître Marie-Edith Douzima, je suis l'un des
18 représentants légaux des victimes — si vous voulez, en termes simples, l'un des
19 avocats, l'un des défenseurs des victimes.

20 Vous venez de dire que vous avez beaucoup de respect pour les victimes. Je disais
21 hier que je n'avais qu'une seule question à vous poser.

22 Le lundi, particulièrement, vous vous êtes exprimé parfois avec beaucoup d'émotion.
23 Vous avez affirmé, que ce soit lundi ou hier, que vous étiez l'une des personnes à
24 avoir le courage de circuler avec votre voiture, parce que les gens avaient peur, ils
25 avaient... ils craignaient pour leur vie.

26 R. [10:37:43] Bien sûr.

27 Q. [10:37:45] En dehors de ce que vous avez entendu dire, ce que vous avez appris,
28 Monseigneur, la question, c'est de savoir, en tant que — vous venez de le dire —

1 évêque de la Lobaye, avec résidence à Mbaïki, quelles sont les exactions que vous
2 avez vues personnellement ou auxquelles vous avez assisté dans la Lobaye,
3 principalement à Mbaïki et ses environs, ses alentours ? Voilà ma seule question.
4 Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:38:49] Maître Dimitri, je
6 devine ce que vous souhaitez dire. Cependant, permettez-moi de formuler la
7 question de cette manière : nous avons établi certaines restrictions quant aux
8 questions à poser et nous avons autorisé les représentants légaux des victimes à
9 poser quelques questions. Cependant...

10 Q. [10:39:00] Cependant, Monsieur le témoin, voici ma question : est-ce que vous, à
11 titre personnel, vous avez vu — je ne parle pas de ce que vous avez entendu, ce n'est
12 plus la question maintenant, parce que ce serait illimité — est-ce que vous avez
13 personnellement vu des crimes commis, disons des crimes, des meurtres, pillages ?
14 Est-ce que vous êtes en mesure de nous parler de quelque chose dont vous avez été
15 témoin ? C'est ce que souhaiterait savoir M^e Douzima. Vous, avez-vous été témoin
16 oculaire de tels crimes ?

17 R. [10:39:31] Je n'ai pas une idée claire sur ça. Je ne peux pas dire entre entendu et vu.
18 Si j'avais vu, je pense que je me rappelais... je pouvais me rappeler. Mais en ce
19 moment, je n'ai aucune image de dire : « Voilà, c'est des choses qui se sont passées
20 devant moi. »

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:39:55]

22 Q. [10:39:55] Merci.

23 Maître Douzima.

24 Maître Massidda ?

25 M^e DOUZIMA-LAWSON : [10:40:06] Je vous remercie, Monsieur le Président.

26 M^e MASSIDDA (interprétation) : [10:40:14] Merci, Monsieur le Président. J'ai
27 l'intention de poser à peine quelques questions en guise de suivi pour obtenir de
28 plus amples détails. Mais avant de commencer, je souhaiterais indiquer que je vais

1 principalement faire référence à la transcription de l'audience de lundi
2 11 décembre 2023. Donc, c'est la transcription T-254, version française éditée, telle
3 que notifiée hier, 12 décembre 2023. Je vais me référer à la page. Merci.

4 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES (*suite*)

5 PAR M^e MASSIDDA : [10:40:49]

6 Q. [10:40:49] *Buongiorno, Monsignor Perin.*

7 R. [10:40:40] *Buongiorno.*

8 Q. [10:40:41] *Perin !*

9 R. [10:40:42] *Si ! Perin.*

10 Q. [10:40:44] (*Intervention en français*) Maintenant, il faut que je reprends le français,
11 évidemment. Alors, je serai la dernière à vous poser les questions.

12 R. [10:40:51] Merci.

13 Q. [10:40:52] Mais comme quelqu'un plus important que moi a dit : « Les derniers
14 seront les premiers. »

15 (*Rire du témoin*)

16 Alors, j'ai besoin de quelques détails sur certaines choses que vous avez déjà dites.
17 Comme vous avez compris, moi, je suis M^e Massidda, et avec des autres conseils, je
18 représente les victimes ou certains groupes de victimes dans cette procédure. Je vais
19 vous poser des questions qui vont vous sembler évidentes. Mais il est important
20 pour nous de vous poser ces questions et de savoir si vous pouvez nous aider à faire
21 ressortir dans cette procédure certaines questions importantes pour les victimes.

22 Et je vais procéder par thèmes.

23 Le premier thème que je souhaite aborder est l'arrivée des musulmans à Mbaïki.

24 Vous avez témoigné lundi qu'à un certain moment, il y avait des musulmans qui
25 arrivaient à Bangui des villages environnants.

26 R. [10:42:14] À Mbaïki.

27 Q. [10:42:16] Pardon, à Mbaïki — excusez-moi —, des villages environnants. Sauriez-
28 vous nous indiquer les noms de ces villages d'où ils venaient exactement ? Quelques

1 noms ?

2 R. [10:42:34] Des musulmans, il y en avait... il y en a en Centrafrique, en Lobaye,
3 dans tous les villages — tous les villages. Les musulmans... Ça m'étonne qu'il n'y ait
4 pas un village où il n'y a pas un certain nombre de musulmans. Donc, à dire quoi ? Je
5 dois faire la liste de... comment ? Ils venaient. Et en plus, on a mis en relief que la
6 cathédrale, là où j'habite, ce n'est pas dans le centre. Donc, quand ils allaient au
7 centre, moi je ne suis pas au courant s'ils venaient d'arriver, s'ils étaient déjà là
8 depuis quelques jours. Moi, je suis à l'écart, à trois kilomètres plus loin. Donc, je sais
9 qu'ils venaient un peu de tous les villages. Maintenant, qu'est-ce que... l'intérêt de
10 dire quels sont les villages ? Si je dis : dans tous les villages, ils étaient eux, hein, ils
11 étaient libres de venir, mais il y avait ce sentiment de se mettre ensemble aussi. Parce
12 que si on reste isolé dans un village, ça, c'est le sentiment. Je ne sais pas si j'ai
13 répondu à votre...

14 R. [10:43:43] Oui, oui, tout à fait. Mais si vous... je dis par exemple qu'ils venaient de
15 Bagandou, de Bolimo (*phon.*)...

16 R. [10:43:45] Mais bien sûr.

17 Q. [10:43:46] ... de Bimon, de Batalimo ?

18 R. [10:43:54] C'est bien possible. C'est bien possible.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:43:57] Maître Massidda.
20 Maître Massidda, la règle des trois secondes s'applique à vous également. Je sais que
21 vous êtes très passionnée et que vous vous laissez emporter — si vous me permettez
22 l'expression — mais il faut néanmoins respecter la règle, sinon les interprètes ne
23 pourront pas vous suivre et les sténotypistes non plus. Le témoin a déjà répondu,
24 donc d'après sa réponse, comprenez que « partout dans la Lobaye, dans les petits
25 villages » ; il n'est pas nécessaire de nommer tous les villages, parce que, sinon nous
26 en aurions pour toute la journée et la soirée. Veuillez poursuivre.

27 M^e MASSIDDA : [10:44:43] Merci.

28 Q. [10:44:44] Alors, toujours lundi, vous avez indiqué — c'est la page 81 du transcrit :

1 « À un certain moment, Mbaïki s'était remplie de musulmans. » Est-ce que vous
2 pouvez nous donner une estimation de combien de gens ? Est-ce qu'il s'agissait de
3 centaines, de milliers ? Juste une estimation, selon vous ?

4 R. [10:45:08] Moi, j'estime qu'il n'y a pas beaucoup de musulmans qui sont restés
5 dans les villages. Parce que si ceux qui sont avec moi dans la ville, s'ils partent, moi
6 aussi je pars, hein, je ne reste pas tout seul comme ça. Donc, combien ils étaient ?
7 Combien sont-ils, les musulmans dans la Lobaye ? C'est pas à moi de savoir, hein. Et
8 combien ils étaient... Je sais que ça se remplissait. Mbaïki. Mbaïki, c'est une ville qui
9 a peut-être... peut avoir 30 000 habitants, même pas, Mbaïki. Donc, sûrement... et
10 c'était le vrai problème qu'on me rapportait pour dire : « Comment on va ravitailler
11 ces gens-là ? Comment ils vont manger ? Où ils vont loger ? » Ils vont loger, disons,
12 globalement dans leurs frères, hein, les frères qu'ils trouvent. « Mais pour manger,
13 c'est comment ? » Tout ça. Mais savoir qu'ils étaient des centaines, moi, je pense
14 qu'ils dépassaient les milliers, sûrement.

15 Q. [10:46:19] Merci. Je vais vous lire un extrait de votre témoignage de lundi. C'est à
16 la page 82, et je vous demanderai une précision.

17 En réponse à la demande du conseil de la Défense vous demandant pourquoi les
18 musulmans venaient à Mbaïki, vous avez répondu — et je vous cite : « Parce que
19 c'est le chef-lieu où on a le préfet, on a des autorités, et cetera. Ce n'est pas trois
20 gendarmes qui peuvent réagir contre... s'il y a des attaques, tout ça. Donc, ils se
21 sentaient plus protégés à Mbaïki, parce que c'est la ville, c'est la grande ville, c'est le
22 chef-lieu. » Fin de citation. À quelles attaques vous référiez-vous ?

23 R. [10:47:14] Aux attaques de ceux qui en voulaient aux musulmans. On a entendu
24 hier, on a vu des... des films, hein, comme quoi... En plus, moi je ne peux pas
25 témoigner si ces films-là sont vrais ou montés comme... parce qu'on peut même
26 construire des films, hein. Mais c'est sûr qu'il y avait ce sentiment contre les
27 musulmans. Pourquoi ? C'est pas pareil, c'est pas partout de la même façon. Donc,
28 c'est attaques de ceux qui... on appelle en général « Anti-balaka », mais... hein ?

1 Q. [10:47:53] Merci. Et donc, quand vous, lundi, vous avez dit que les gens venaient à
2 Mbaïki parce qu'ils se sentaient plus protégés, est-ce que ma compréhension est
3 correcte si je vous dis qu'ils venaient à Mbaïki parce qu'ils étaient en train de fuir des
4 attaques des Anti-balaka ?

5 R. [10:48:14] Je ne peux pas affirmer ça. Ils venaient à Mbaïki aussi parce qu'ils
6 savaient qu'on les avait... les Tchadiens devaient venir à... à prendre... à les prendre à
7 Mbaïki. Parce que c'était l'insécurité pour eux majeure que pour les autres. Donc, ils
8 venaient pour être à Mbaïki parce que c'est plus facile, on a des autorités, et cetera,
9 mais aussi parce qu'ils savaient qu'ils devaient être, après, embarqués. Ça, on n'a pas
10 dit à moi, on a dit : « Les Tchadiens ont parlé avec les imams, ont parlé avec les
11 responsables des... des musulmans à Mbaïki. » Moi, je ne savais pas le temps, quand,
12 la... la... la logistique des choses, mais c'est sûr que s'ils venaient à Mbaïki, c'était
13 aussi pas parce qu'ils étaient menacés directement des Anti-balaka, mais parce qu'ils
14 pouvaient s'imaginer que des Anti-balaka ou d'autres personnes pouvaient s'en
15 prendre... Je ne sais pas si j'ai répondu.

16 Q. [10:49:31] Oui, mais il y a juste une chose que je ne comprends pas, Monseigneur.
17 Comment vous savez qu'ils n'étaient pas menacés directement ? Vous avez témoigné
18 que vous n'avez pas vu des exactions directement ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:41] Maître Massidda,
20 vous ne parlez pas avec le témoin, vous ne discutez pas avec le témoin, sinon, Me
21 Dimitri va se lever et je serai d'accord avec elle. Vous savez les règles de procédure,
22 le protocole que nous avons. Déjà, votre dernière question était limite, mais enfin,
23 bon, on a laissé passer. Mais maintenant, il faut avancer, hein ? Je pense que vous
24 comprenez.

25 M^e MASSIDDA : (interprétation) : [10:50:11] Je pense que je comprends. Bien sûr,
26 Monsieur le Président, et je me plie à votre commentaire. Ceci étant, j'aimerais faire
27 figurer au dossier que ma question suivait simplement une des réponses du témoin,
28 parce que le témoin disait en fait deux choses différentes en réponse à deux de mes

1 questions consécutives. Donc, j'avance mais je souhaiterais que ça figure au dossier.

2 Merci.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:32] Je vous en prie,
4 poursuivez.

5 M^e MASSIDDA : [10:50:35]

6 Q. [10:50:35] Monseigneur, vous avez également parlé des conditions de vie des
7 musulmans. Donc, je ne vais pas revenir sur ça. J'ai juste une question : est-ce qu'à
8 l'époque des événements, il y avait un hôpital à Mbaïki, un hôpital qui... qui... qui
9 fonctionnait ?

10 R. [10:50:53] L'hôpital de Mbaïki... On appelle hôpital, hein, comme des écoles, et
11 cetera, comme des routes, le nom est bien, après la réalité est très, très différente...
12 peut être différente. Je sais que, moi-même, ça, c'est pour essayer de mettre dans...
13 Moi-même, j'ai essayé de mettre à Bagandou un hôpital et je sais que les gens qui
14 sont venus, les expatriés qui sont venus nous aider, parfois ils disaient : « Mais c'est
15 mieux d'aller à Bagandou qu'à Mbaïki-Centre. » Donc, est-ce que ça fonctionnait ? Ça
16 ne fonctionnait pas. Même question d'eau. Parfois, c'était le problème d'avoir de
17 l'eau, l'électricité. Je ne sais pas. Il faut se mettre dans la situation, en plus dans cette
18 situation de guerre, et cetera, et cetera.

19 Q. [10:51:55] Merci. Vous avez également indiqué que les musulmans qui venaient
20 trouver refuge à Mbaïki étaient logés dans des maisons, des concessions des autres
21 musulmans de Mbaïki. Maintenant, est-ce que vous savez, si vous ne le savez pas,
22 comment les musulmans de Mbaïki pouvaient faire face aux besoins de leurs frères
23 musulmans ? Vous avez une idée s'il y a eu des initiatives à ce sujet ?

24 R. [10:52:34] Je sais qu'on a été sollicités, nous, à la mission, pour voir comment on
25 pouvait les aider. Donc, comment ils étaient accueillis tout ça, c'était pas... pas sous
26 mes yeux.

27 Q. [10:52:47] Et est-ce que quelqu'un vous a relaté si les musulmans qui trouvaient
28 refuge à Mbaïki étaient également logés à la mosquée de Mbaïki ?

1 R. [10:52:56] C'est possible, mais je ne peux... je n'ai pas une idée précise.

2 Q. [10:53:12] Lundi, vous avez indiqué — et si je ne me trompe pas, c'est à la page 59
3 de la transcription d'audience — qu'à un certain moment, la circulation était
4 devenue difficile. Moi, j'ai compris qu'on ne pouvait pas circuler librement. Est-ce
5 que vous savez s'il était possible, à cette époque-là, pour les musulmans, de se
6 rendre à la mosquée ?

7 R. [10:53:43] Quand je parle de circulation, c'était surtout avec voiture, parce qu'on
8 avait crainte d'être volé de la voiture. La circulation à pied, je ne pense pas qu'il y
9 avait des... des restrictions pour ça.

10 Q. [10:54:05] Alors, je sais qu'on vous a posé beaucoup de questions sur votre voyage
11 à Boda, et vous avez ramené quelqu'un.

12 R. [10:54:14] Oui.

13 Q. [10:54:16] Alors, hier — c'est la transcription 255, version *realtime*, en français,
14 pages 23 et 24 —, vous avez dit — et je vous cite — en parlant de la personne que
15 vous avez rencontrée sur la route et qui demandait de l'aide — je cite...

16 R. [10:54:46] Je n'étais pas seul.

17 Q. [10:54:48] Je cite : « Je l'ai pris dans ma voiture... — excusez-moi — je l'ai amené, il
18 connaissait la famille du vice-maire, moi, je n'ai aucune idée d'où il voulait... il m'a
19 dit "je veux aller à la maison". Donc, j'étais à côté de la mosquée, en arrivant à
20 Mbaïki, je l'ai laissé là, et c'est tout. Il est... c'est le service, parce que, lui, il pouvait
21 risquer être reconnu comme musulman et donc risquer quelque chose. »

22 Qu'est-ce que ça veut dire qu'il risquait quelque chose ? Il risquait quoi ?

23 R. [10:55:39] Ça, c'était pas à Mbaïki, c'était en faisant la route.

24 Q. [10:55:43] Tout à fait.

25 R. [10:55:45] Parce qu'il y avait cette barrière dont on a parlé, donc c'était bien
26 possible que dans une barrière, on pouvait, hein, fouiller la voiture, et donc
27 demander et se rendre compte que c'était un musulman que j'amenais, moi-même...
28 moi, l'évêque, dans ma voiture. Donc, je lui avais dit : « Tu te tais... tu te tais, tu ne

1 parles pas, tu restes derrière, et moi... » Et c'est pour ça, parce qu'il fallait prendre
2 des précautions, hein, je voulais pas rentrer dans des... des difficultés, hein, le long
3 du chemin. On ne savait pas quel genre de choses... quelle opposition j'aurais pu
4 avoir. Parce que quand on me demande combien de barrières il y avait, et cetera... au
5 fur et à mesure, on avançait, on cherchait, parce que des choses qu'on pouvait, à
6 l'improviste, trouver quelqu'un qui nous barre la route à l'improviste. C'était pas
7 simplement à cause de la barrière de... du village. C'est ça.

8 Donc, je ne sais pas si j'ai bien répondu, hein. J'ai dit : on devait prendre précaution
9 pour qu'il ne soit pas reconnu.

10 Q. [10:56:57] Merci.

11 Maintenant, vous avez fait état, hier, du fait que quelqu'un vous avez rapporté — je
12 suppose parmi vos collaborateurs, parce que je comprends très bien quel est votre
13 rôle —, on vous avait rapporté des pillages après l'évacuation des musulmans. Est-ce
14 que vos collaborateurs vous ont également relaté des actes de pillages avant
15 l'évacuation des musulmans à Mbaïki — si vous en avez souvenir ?

16 R. [10:57:35] Je crois bien qu'oui. Même les Séléka... Vous avez entendu la Présidente,
17 elle parlait de Séléka, qu'ils ont... eux aussi, ils ont pillé, et cetera. Et Anti-balaka
18 maintenant, au lieu de défendre la population, ils ont... ils sont devenus comme...
19 comme les Séléka, ils étaient un peu les invaseurs (*phon.*), hein, ceux qui les... Donc,
20 c'est bien possible qu'il y avait... ils m'ont parlé de pillage par ici, par-là, parce que,
21 nous, à la mission, on a eu des voitures qui ont été volées au moment où les Séléka
22 sont partis, et cetera. Ils partaient au nord. Alors, qui était qui, qui volait quoi, hein, à
23 Boda et à Ngoto, j'ai dit déjà hier.

24 Q. [10:58:29] J'ai deux dernières questions. Il s'agit du sujet de l'évacuation des civils
25 musulmans de Mbaïki.

26 R. [10:58:43] Oui.

27 Q. [10:58:44] Alors, je comprends de ce que vous avez dit hier que vous n'avez pas
28 assisté personnellement à l'évacuation aussi, parce que c'était quelque chose qui...

1 qui vous faisait mal.

2 R. [10:58:51] Oui.

3 Q. [10:58:52] Est-ce que vous avez eu un... un petit moment dans lequel vous avez vu
4 les gens passer, vous avez vu comment les gens s'organisaient ou rien du tout ?

5 R. [10:59:01] Non, ils étaient déjà en route, parce que la distance entre là où ils étaient
6 embarqués et mis dans les camions et chez moi, il y a des kilomètres, donc ils étaient
7 en route. Et c'était en passant, hein, parce que le goudron, c'est à 100 mètres de la
8 maison, et en passant pour aller à Mbaïki ... à Bangui, donc on saluait, ça, c'est... on
9 nous saluait tous avec des mouchoirs blancs, je me rappelle bien, mais vous voyez,
10 tout... toute une masse de personnes qui sont sur le camion, qui... qui font ce geste
11 de... de reconnaissance.

12 Q. [10:59:47] D'accord. Alors, je vais pas vous poser l'autre question.

13 Ma dernière question : je... il me semble lundi, oui, vous avez indiqué que vous avez
14 des confrères de votre congrégation qui sont au Tchad, et qu'après l'évacuation,
15 vous avez eu des nouvelles au sujet des personnes évacuées de vos confrères qui
16 étaient au Tchad.

17 R. [11:00:09] Oui.

18 Q. [11:00:11] C'est la page 84 de la transcription.

19 Qu'est-ce que vos confrères vous ont relaté par rapport à ce qui s'est passé avec les
20 musulmans qui arrivaient au Tchad ?

21 R. [11:00:26] (*Début de l'intervention inaudible*) de précis, je peux dire qu'ils ont créé
22 des sites au sud, hein, et que, voilà, certains étaient déçus parce qu'ils pensaient
23 d'être accueillis comme ça, mais pas... pas certainement, ils avaient de la famille à...
24 au Tchad, et donc, ceux qui n'avaient pas... personne, et cetera, ils restaient dans ces
25 sites. Alors, c'était un peu pénible, aussi. Voilà. En général, je peux dire ça.

26 Q. [11:00:57] Et est-ce que vos confrères vous ont relaté les conditions de vie,
27 comment ces gens vivaient ou pas ?

28 R. [11:01:02] C'est en général, en général. Nous avons, en Centrafrique, combien de

1 sites ? On sait bien, on a visité des sites, et cetera, on sait bien comment on vit dans...
2 dans les sites, donc, il y avait rien de particulier. On sait qu'ils souffrent, les gens
3 sont là, sont là à souffrir, c'est tout.

4 Q. [11:01:27] Merci beaucoup. *Gracie mille.*

5 R. [11:01:29] Merci. *Gracie.*

6 M^e MASSIDDA (interprétation) : [11:01:37] Et voilà. C'est ainsi que s'achève mes
7 questions, 11 heures pile.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:39] Merci, Maître
9 Massidda.

10 Je vois que la Défense n'a pas d'autres questions.

11 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:01:43] Non, Monsieur le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:01:45]

13 Monsieur Perin, ceci signifie que votre déposition est désormais terminée. Et au nom
14 de la Chambre, je souhaiterais vous remercier. Vous avez pris sur vous pour venir
15 jusqu'ici, devant cette Cour, témoigner en tant que témoin, avec patience, pendant
16 plusieurs jours. Enfin, la plupart du temps, avec patience, je vais le dire comme ça,
17 pendant plusieurs jours.

18 Ce... Cette Cour a besoin de témoins qui se rendent disponibles, qui témoignent
19 ouvertement et aident ainsi cette Chambre à déterminer la vérité. Nous souhaitons
20 vous remercier pour cela, et nous vous souhaitons un agréable voyage de retour
21 chez vous. Merci.

22 LE TÉMOIN : [11:02:29] Merci beaucoup.

23 Si je peux dire un mot.

24 Quand on m'a invité, j'ai senti ça comme un devoir pour la vérité, pour qu'on puisse
25 s'approcher davantage à... aux faits, tels qu'ils se sont passés. Donc, je sentais que je
26 devais donner mon témoignage. Maintenant, sur les choses, ma mémoire, il y a
27 10 ans, et cetera, mais je tenais... parce que je suis quand même... j'étais quand même
28 responsable dans la Lobaye, pour ce qui... Voilà.

- 1 Merci beaucoup. Merci à vous. J'ai du respect pour tout le monde, parce qu'il faut
2 vivre en sa propre chair certaines choses, alors, c'est difficile à en parler simplement.
3 Quand on a vécu, les mots ne suffisent pas.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:03:30] Merci pour ces
5 aimables paroles. Je pense que, en effet, nous avons l'empathie suffisante pour, au
6 moins, essayer de comprendre ce qu'ont vécu les gens en République centrafricaine
7 à cette époque-là, ce qu'ils ont traversé, ce qu'ils ont eu à digérer, pour ainsi dire.
8 Donc, en fait, vous avez de grands souvenirs, de... d'excellents souvenirs 10 ans
9 après, je dois dire.
- 10 Voilà qui conclut l'audience d'aujourd'hui.
- 11 On aura peut-être des soucis pour l'audience de vendredi, le témoin de vendredi,
12 mais enfin, on verra ça.
- 13 L'audience est levée.
- 14 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:04:09] Veuillez vous lever.
- 15 (*L'audience est levée à 11 h 04*)